

# CAHIER DES CHARGES

## Actions collectives

-

Formations sur-mesures financées jusqu'à 100%



# ENR (Energies renouvelables)

## Etude, ingénierie et conception

### Date limite de retour des offres

Le 14/10/2019, à 15h

### Contact

Antoinette DARBAS

Chargée de Projets Formation

Service Projets, Etudes et Développement

Email : [adarbas@fafiec.fr](mailto:adarbas@fafiec.fr)

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	1/23

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PRESENTATION DU FAFIEC .....</b>	<b>3</b>
2.1	LES MISSIONS DU FAFIEC .....	3
2.2	LA COMMISSION PARITAIRE ACTIONS COLLECTIVES NATIONALES (ACN) .....	3
2.3	DEFINITION D'UNE ACTION COLLECTIVE NATIONALE .....	3
<b>3</b>	<b>CONTEXTE ET FINALITES.....</b>	<b>4</b>
3.1	CONTEXTE DE LA COMMANDE .....	4
3.2	RESULTATS ATTENDUS DE L'ACN .....	5
3.3	ENTREPRISES ET POPULATIONS CONCERNEES .....	5
<b>4</b>	<b>ARCHITECTURE ET CONTENUS DE L'ACTION COLLECTIVE NATIONALE .....</b>	<b>6</b>
4.1	ARCHITECTURE DE L'ACTION COLLECTIVE NATIONALE .....	6
4.2	CONTENUS DES FORMATIONS .....	6
4.3	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE RETENUES PAR LE FAFIEC .....	13
<b>5</b>	<b>ATTENDUS FORMULES A L'EGARD DES ORGANISMES CANDIDATS.....</b>	<b>15</b>
5.1	REFERENCES DE L'ORGANISME .....	15
5.2	REPOSE DE L'ORGANISME .....	15
5.3	MODALITES DE FORMATION ELIGIBLES .....	15
5.4	METHODES PEDAGOGIQUES PRIVILEGIEES .....	16
5.5	METHODES D'EVALUATION PRECONISEES.....	16
5.6	PROFIL DES INTERVENANTS PROPOSES PAR L'ORGANISME .....	16
5.7	CAPACITES DE L'ORGANISME A DEPLOYER LES ACTIONS .....	17
5.8	COHERENCE DE LA PROPOSITION FINANCIERE.....	17
<b>6</b>	<b>PROCEDURE DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>18</b>
6.1	FORMAT DE REPONSE .....	18
6.2	CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET DATE LIMITE DE RECEPTION .....	20
6.3	CALENDRIER PREVISIONNEL.....	20
6.4	MODALITES DE SELECTION DES ORGANISMES CANDIDATS .....	21
<b>7</b>	<b>CONTRACTUALISATION AVEC LES ORGANISMES SELECTIONNES.....</b>	<b>21</b>
7.1	MODALITES DE CONVENTIONNEMENT .....	21
7.2	ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE DEFINIS DANS LA CONVENTION DE PARTENARIAT .....	22
<b>8</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>23</b>

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	2/23

## 1 Objet de la Consultation

La présente consultation a pour objet la sélection de prestataires dans le cadre du renouvellement de l'Action Collective Nationale **ENR (Energies renouvelables) - Etude, ingénierie et conception**.

Les éléments clés de la consultation sont contenus dans le présent cahier des charges qui précise, notamment, les attendus vis-à-vis des formations à mettre en œuvre et les modalités de réponse des prestataires qui souhaiteraient se porter candidat.

## 2 Présentation du Fafiec

### 2.1 Les missions du Fafiec

Le Fafiec est l'Opérateur de Compétences (**OPCO**) des **Métiers de l'Ingénierie, du Numérique, des Etudes, du Conseil et des Métiers de l'Evènement** (IDCC 1486), agissant au nom et pour le compte de l'OPCO ATLAS. Le Fafiec est géré de manière **paritaire** par un Conseil d'Administration représentant les employeurs et les salariés de la Branche :

- CINOV et SYNTEC, pour le collège Employeur
- CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO, pour le collège Salarié

Les actions du Fafiec se placent résolument dans une démarche globale liant formation, développement des compétences et emploi au bénéfice de 66 050 entreprises et de 846 535 salariés, dans un contexte d'évolution constante des technologies et de mondialisation des marchés.

Le Fafiec met notamment en œuvre des actions collectives de formation conformément aux besoins exprimés par les entreprises de la branche et en fonction des orientations données par les instances paritaires, notamment la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du Fafiec : [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)

### 2.2 La Commission Paritaire Actions Collectives Nationales (ACN)

Emanation du Conseil d'Administration du Fafiec, la Commission est en charge du pilotage et du contrôle des Actions Collectives mises à disposition des adhérents du Fafiec. Elle est composée de représentants des organisations syndicales de salariés et de représentants patronaux en nombres égaux. Elle a également pour objectif d'éclairer les décisions de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Branche sur ce sujet. La Commission se réunit régulièrement au cours de l'année et bénéficie du soutien des équipes du Fafiec dans la gestion du dispositif Actions Collectives et la mise en œuvre des décisions actées.

### 2.3 Définition d'une Action Collective Nationale

Une Action Collective Nationale est une formation conçue et déployée par la Branche à l'attention des entreprises adhérentes au Fafiec. Son objectif est d'inciter les entreprises à former leurs collaborateurs sur des sujets innovants ou identifiés comme particulièrement stratégiques par la Branche. Les adhérents du Fafiec bénéficient d'un financement spécifique dans la limite des fonds disponibles.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	3/23

### 3 Contexte et Finalités

#### 3.1 Contexte de la Commande

Le Fafiec renouvelle l'Action Collective Nationale **ENR (Energies renouvelables) - Etude, ingénierie et conception**.

Cette action collective a été initialement créée en 2010. Elle forme entre 100 et 150 stagiaires par an et la demande émane majoritairement d'entreprises de moins de 50 salariés.

Au regard du caractère évolutif du domaine, l'action collective a fait l'objet d'un remaniement en 2014 puis d'un renouvellement en 2016. Les modifications apportées ont permis d'aligner son contenu avec les évolutions législatives ou normatives. En effet, la capacité des bureaux d'études à inscrire leur stratégie dans les priorités et objectifs définis par la LTECV (Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte) représente un enjeu fort de développement.

Dans cette optique, les énergies renouvelables constituent un axe majeur de la transition énergétique. Les ambitions affichées par les pouvoirs publics, relayés par l'ADEME et les organisations professionnelles, se portent sur la réalisation d'économies d'énergie dans le bâtiment ainsi que sur le déploiement des énergies renouvelables dont la part, dans la consommation finale d'énergie, doit atteindre 32% en 2030. Ces défis rejoignent en outre les objectifs du nouveau label E+ C- et de la future réglementation thermique 2020.

La réussite de ces chantiers passe par l'accompagnement des collectivités et des entreprises, ainsi que par la montée en compétences des acteurs de l'ingénierie amenés à réaliser des prestations d'études et de conception de plus en plus pointues.

Le secteur des énergies renouvelables requière des expertises techniques spécifiques dont la reconnaissance a conduit, en 2011, à la création de la mention RGE ("Reconnu Garant de l'Environnement") et en premier lieu, du volet "RGE Travaux". En 2013, la mention s'est étendue aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles - bureaux d'études et économistes de la construction - avec la mise en place de la reconnaissance "RGE Etudes". Les derniers ajustements du dispositif ont été actés dans la charte d'engagement RGE signée en 2016 entre l'ADEME, l'Etat, les organisations professionnelles de l'ingénierie et les organismes de qualification/certification.

Les prestations intellectuelles ciblées par la mention "RGE Etudes" relèvent des objets suivants : conception bioclimatique et passive, enveloppe thermique (incluant étanchéité de l'air et transferts d'hygrométrie dans les parois), systèmes énergétiques de production/distribution/émission et régulation pour le chauffage, la climatisation, le rafraîchissement, l'eau sanitaire, la ventilation et l'éclairage.

Depuis 2016, l'ADEME renforce le principe d'"éco-conditionnalité" des aides à la décision et à l'investissement, sur la base du critère de détention d'une qualification/certification portant la mention "RGE Etudes". Et qu'il s'agisse de marchés publics ou privés, les maîtres d'ouvrage intègrent de plus en plus à leurs appels d'offres le critère de qualification/certification, y compris pour les prestations non soumises à l'éco-conditionnalité des aides.

L'attribution de la mention "RGE Etudes" repose sur l'analyse de plusieurs marqueurs, notamment les moyens humains, incluant l'expérience et la formation suivie par le référent technique au sein du bureau d'études.

L'Action Collective sur les énergies renouvelables s'inscrit donc dans ce cadre normatif dans lequel la preuve de compétences doit être apportée par le bureau d'études candidat à l'obtention d'une mention "RGE Etudes".

C'est dans ce contexte que les Partenaires sociaux ont décidé du renouvellement par appel d'offres de cette Action Collective Nationale.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	4/23

## 3.2 Résultats attendus de l'ACN

Les finalités et résultats attendus de l'ACN **ENR (Energies renouvelables) - Etude, ingénierie et conception** sont les suivants :

- ✓ Comprendre le contexte énergétique, les acteurs du système et les enjeux des énergies renouvelables, incluant les passerelles vers les différents cadres normatifs ou réglementaires (LTECV<sup>1</sup>, mention "RGE Etudes", label E+ C-, RT2012 & RT 2020...)
- ✓ Connaître les différentes solutions en énergies renouvelables ; connaître les aides financières au développement des filières. Appréhender en conséquence les notions de sécurité, responsabilité et d'assurances.
- ✓ Pour chaque type de solution en énergie renouvelable, disposer des compétences fondamentales qui leur sont rattachées, connaître leurs conditions d'application et être en capacité de satisfaire aux exigences de la LTECV et d'obtenir, le cas échéant, la mention "RGE Etudes".

Les formations devront permettre de concourir à l'obtention des signes de qualité relatifs à la mention "RGE Etudes", et ce, au bénéfice des entreprises et des salariés eux-mêmes.

Il s'agit des signes de qualité délivrés par des organismes qualificateurs/certificateurs signataires en 2016 de la "charte d'engagement relative à l'obtention de la mention RGE", tels que l'OPQIBI, AFNOR Certification, l'OPQTECC, I.Cert, Certivea, le LNE...

## 3.3 Entreprises et populations concernées

Les entreprises concernées par l'Action Collective Nationale **ENR (Energies renouvelables) - Etude, ingénierie et conception** sont des sociétés relevant du champ d'application de la Convention Collective des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (IDCC 1486), cotisant au Fafiec et à jour du versement de leurs contributions formation auprès du Fafiec.

L'action collective d'adresse aux professionnels des bureaux d'études intervenant dans le domaine du bâtiment et souhaitant évoluer et/ou se perfectionner dans le secteur des énergies renouvelables.

A titre d'exemples, et selon les lots et les modules, les salariés de la Branche concernés par cette ACN pourront notamment être les :

- Ingénieurs de bureaux d'études
- Techniciens de bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Chefs / chargés de projet
- ...

<sup>1</sup> LTECV : Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	5/23

## 4 Architecture et contenus de l'Action Collective Nationale

### 4.1 Architecture de l'Action Collective Nationale

La présente consultation porte **sur 3 lots et 7 modules** :

#### **LOT 1- Panorama des énergies renouvelables : solutions et bénéfices**

Module 1.1- Panorama des énergies renouvelables : solutions et bénéfices

#### **LOT 2- Filière thermique**

Module 2.1: Géothermies PAC et sol – Energies fatales

Module 2.2: Solaire thermique

Module 2.3 : Bois énergie et biomasse - Cogénération

#### **LOT 3- Filière électrique**

Module 3.1: Solaire photovoltaïque

Module 3.2: Eolien

Module 3.3: Hydraulique

Chaque lot est indépendant et pourra être mobilisé en tant que tel en fonction du profil des stagiaires et des besoins des entreprises.

Les organismes pourront proposer des modules optionnels, complémentaires à l'architecture décrite dans le présent cahier des charges. Dans ce cas, ils devront présenter une réponse explicite et argumentée quant à la cohérence de son architecture et au choix des parcours proposés.

Les organismes candidats pourront se positionner sur tout ou partie des modules présentés dans l'architecture ci-dessus, en fonction de leur spécificité technique.

### 4.2 Contenus des formations

Le prestataire devra proposer des programmes de formation conformes et détaillés, répondant aux objectifs de formation indiqués ci-dessous ainsi qu'aux problématiques des sociétés de la Branche.

Les objectifs de formation et orientations pédagogiques mentionnés ci-dessous sont indicatifs et devront être déclinés en **objectifs pédagogiques, publics, pré-requis, durées, contenus spécifiques et moyens mobilisés pour chaque module**. S'il le juge nécessaire, le prestataire pourra proposer plusieurs formations au sein d'un même module afin de répondre aux objectifs définis. Il devra toutefois argumenter et expliciter sa proposition.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	6/23

## 4.2.1 Lot 1 - Panorama des énergies renouvelables : solutions et bénéfices

### ✓ Module 1.1 – Panorama des énergies renouvelables : solutions et bénéfices

#### Objectifs de formation

Il s'agit d'un cours de sensibilisation. A l'issue de la formation, les stagiaires disposeront des connaissances fondamentales sur les différents types d'énergies renouvelables, les solutions techniques afférentes, les acteurs du système, les bénéfices et contraintes.

#### Publics :

- Ingénieurs de bureaux d'études
- Techniciens de bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Chefs / chargés de projet
- ...

#### Contenus pédagogiques indicatifs

- Contexte, enjeux et définition des énergies renouvelables
- Orientations en lien avec la LTECV, la RT en vigueur et le label E+C-
- Différentes solutions en énergie renouvelables : description et applications
- Principaux acteurs du secteur et contexte administratif
- Aides financières au développement des filières
- Le marché national et international
- Sécurité, responsabilité et assurances
- ...

#### Durées

La durée estimée de ce module est d'1 jour.

## 4.2.2 Lot 2 - Filière thermique

### ✓ Module 2.1 : Géothermie PAC et sol – Energies fatales

#### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, les stagiaires disposeront des connaissances attendues pour apporter la preuve de compétences dans le cadre d'une qualification/certification ouvrant à la mention "RGE Etudes" : cf. référentiels signe de qualité "Géothermie" (équivalent 20.13 OPQIBI, ICert...).

#### Notamment :

- Comprendre les différentes technologies existantes
- Savoir évaluer les notions de performance des pompes à chaleur et des énergies fatales
- Savoir dimensionner des installations en prenant en compte les spécificités des pompes à chaleur
- Identifier les points de vigilance techniques d'une installation et connaître les paramètres d'exploitation et les acteurs associés
- Intégrer le commissionnement des installations techniques dans la gestion des projets
- Connaître les différentes technologies de forage géothermique (nappe, sondes verticales géothermiques, fondations thermoactives, échangeurs horizontaux, ...)

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	7/23

## Publics

- Ingénieurs de bureaux d'études
- Techniciens de bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Chefs / chargés de projet
- ...

## Contenus pédagogiques indicatifs

- Contexte et enjeux
- Acteurs de la filière & environnement
- Réglementation
- Aspects techniques d'aide à la décision et à la réalisation
- Dimensionnement, conception et montage
- Différentes technologies : électrique et gaz, types de compresseurs, échangeurs, détendeurs, cycle frigorifique, dégivrage, inversion de cycle...)
- Paramètres d'exploitation : évaluation économique, coûts d'exploitation et de maintenance
- Notions de performances des PAC (COP, EER, fluides frigorigènes...)
- Commissionnement des installations techniques
- Suivi des installations (capteurs, indicateurs...)
- Pathologies des installations et retours d'expérience
- Sécurité, responsabilités et assurances

## Durées

La durée de formation de ce module est de 3 jours minimum.

### ✓ **Module 2.2 : Solaire thermique**

## Objectifs de formation

A l'issue de la formation, les stagiaires disposeront des connaissances attendues pour apporter la preuve de compétences dans le cadre d'une qualification/certification ouvrant à la mention "RGE Etudes" : cf. référentiels signe de qualité "Solaire thermique" (équivalent 20.10 et 20.14 OPQIBI, ICert...).

Notamment :

- Connaître les différents types d'installations solaires thermiques
- Appréhender le fonctionnement des différents types de capteurs solaires thermiques
- Savoir évaluer les besoins thermiques
- Savoir évaluer le potentiel solaire (masques, rayonnement solaire)
- Maîtriser les différents schémas hydrauliques
- Savoir dimensionner des projets eau chaude solaire en collectif
- Identifier et savoir traiter les risques liés à la légionellose
- Connaître les méthodes, outils de calcul et logiciels dédiés
- Connaître les indicateurs utilisés et la RT en vigueur
- Identifier les points de vigilance techniques d'une installation solaire thermique (chantier et exploitation)
- Connaître les paramètres d'exploitation et les acteurs associés

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	8/23



- Intégrer le commissionnement des installations techniques dans la gestion des projets
- Savoir analyser la rentabilité d'un projet
- Savoir rédiger de façon pédagogique un rapport

#### Publics

- Ingénieurs de bureaux d'études
- Techniciens de bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Chefs / chargés de projet
- ...

#### Contenus pédagogiques indicatifs

- Contexte et enjeux
- Acteurs de la filière & environnement
- Différents types de systèmes et d'installations solaires thermiques
- Applications et exploitation pour un bureau d'études
- Schémas hydrauliques
- Dimensionnement et performance des installations
- Logiciels (SOLO, SIMSOL, TRANSOL, T-SOL, PolySun, etc.) : possibilités, particularités, limites
- Exploitation des installations solaires thermiques collectives
- Maintenance et suivi des installations
- Commissionnement des installations techniques
- Coûts d'exploitation
- Faisabilité technique et économique
- Sécurité, responsabilités, assurances
- Pathologies des installations et retours d'expérience
- ...

#### Durées

La durée de formation de ce module est de 3 jours minimum

#### ✓ Module 2.3 : Bois énergie et biomasse - Cogénération

#### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, les stagiaires disposeront des connaissances attendues pour apporter la preuve de compétences dans le cadre d'une qualification/certification ouvrant à la mention "RGE Etudes" : cf. référentiels signe de qualité "Biomasse" (équivalent 20.08 et 20.12 OPQIBI, ICert...).

#### Notamment :

- Identifier les étapes d'un projet biomasse énergie
- Identifier les acteurs
- Etre en capacité de dimensionner thermiquement une chaufferie bois dimensionnée à la demande
- Évaluer les besoins d'approvisionnement et l'adéquation combustible/chaudière
- Connaître les modes d'approvisionnement et évaluer les impacts environnementaux

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	9/23

- Rédiger un cahier des charges approvisionnement ; analyse des offres
- Evaluer les impacts environnementaux d'un projet sur la qualité de l'air et identifier les acteurs
- Identifier les points de vigilance techniques d'une chaufferie bois et connaître les paramètres d'exploitation et les acteurs associés
- Intégrer la cogénération
- Intégrer le commissionnement des installations techniques dans la gestion des projets
- Savoir conseiller le maître d'ouvrage sur le montage juridique et financier de son projet.
- Analyser la rentabilité d'un projet
- Savoir rédiger de façon pédagogique un rapport.

## Publics

- Ingénieurs de bureaux d'études
- Techniciens de bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Chefs / chargés de projet
- ...

## Contenus pédagogiques indicatifs

- Contexte, enjeux et réglementation
- Acteurs de la filière & environnement
- Différentes conceptions et dimensionnement d'une installation
- Pratiques de cogénération
- Différents modes d'approvisionnement
- Mise en œuvre et installations
- Impacts environnementaux
- Paramètres d'exploitation
- Commissionnement des installations techniques
- Aspects financiers et juridiques
- Pathologies des installations et retours d'expérience
- ...

## Durées

La durée de formation de ce module est de 3 jours minimum

### 4.2.3 Lot 3 - Filière électrique

#### ✓ Module 3.1 : Solaire photovoltaïque

#### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, les stagiaires disposeront des connaissances attendues pour apporter la preuve de compétences dans le cadre d'une qualification/certification ouvrant à la mention "RGE Etudes" : cf. référentiels signe de qualité "Solaire photovoltaïque" (équivalent 20.11 et 20.15 OPQIBI, ICert...).

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	10/23

Notamment :

- Connaître le fonctionnement des différents types de systèmes solaires photovoltaïques
- Savoir évaluer le potentiel solaire
- Connaître les technologies-clefs (capteurs, câbles, onduleurs...) et savoir dimensionner des projets photovoltaïques
- Connaître les méthodes et outils de calcul, les indicateurs utilisés et la RT en vigueur
- Connaître les paramètres d'exploitation et les acteurs associés
- Identifier les points de vigilance techniques d'une installation solaire photovoltaïque
- Intégrer le commissionnement des installations techniques dans la gestion des projets
- Intégrer les principes d'autoconsommation et/ou de revente
- Savoir analyser la rentabilité d'un projet
- Savoir conseiller le maître d'ouvrage sur le montage juridique et financier de son projet
- Savoir rédiger de façon pédagogique un rapport.
- Savoir convaincre le maître d'ouvrage.

#### Publics

- Ingénieurs de bureaux d'études
- Techniciens de bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Chefs / chargés de projet
- ...

#### Contenus pédagogiques indicatifs

- Contextes environnementaux et réglementaires
- Acteurs de la filière & environnement
- Technologies solaires photovoltaïques clés
- Dimensionnement d'une installation
- Autoconsommation individuelle et collective
- Méthodes, outils de calculs
- Logiciels dédiés (Archelios PRO, PVSYST, etc.) : possibilités, particularités, limites
- Volet économique et administratif
- Mise en œuvre et installations
- Commissionnement des installations techniques
- Sécurité, responsabilités, assurances
- Pathologies des installations et retours d'expérience
- ...

#### Durées

La durée de formation de ce module est de 3 jours minimum.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	11/23

✓ **Module 3.2 : Eolien****Objectifs de formation**

A l'issue de la formation, les stagiaires disposeront d'un socle de connaissances sur la conception de projets éoliens.

Notamment :

- Connaître le fonctionnement des différents types de systèmes éoliens
- Savoir évaluer le potentiel éolien
- Connaître les technologies-clefs et les principes de dimensionnement des projets éoliens
- Connaître les paramètres d'exploitation et les acteurs associés
- Identifier les points de vigilance techniques d'une installation éolienne
- Intégrer le commissionnement des installations techniques dans la gestion des projets
- Intégrer les principes d'autoconsommation

**Publics**

- Ingénieurs de bureaux d'études
- Techniciens de bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Chefs / chargés de projet
- ...

**Contenus pédagogiques indicatifs**

- Contextes environnementaux et réglementaires
- Acteurs de la filière & environnement
- Technologies clés
- Dimensionnement, mise en œuvre et commissionnement d'une installation
- Autoconsommation individuelle et collective
- Volet économique et administratif
- Sécurité, responsabilités, assurances
- Pathologies des installations et retours d'expérience
- ...

**Durées**

La durée estimée de ce module est d'1 jour.

✓ **Module 3.3 : Hydraulique****Objectifs de formation**

A l'issue de la formation, les stagiaires disposeront d'un socle de connaissances sur la conception de projets hydrauliques.

Notamment :

- Connaître le fonctionnement des différents types de systèmes hydrauliques
- Savoir évaluer le potentiel hydraulique

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	12/23

- Connaître les technologies-clefs et les principes de dimensionnement des projets hydrauliques
- Connaître les paramètres d'exploitation et les acteurs associés
- Identifier les points de vigilance techniques d'une installation hydraulique
- Intégrer le commissionnement des installations techniques dans la gestion des projets
- Intégrer les principes d'autoconsommation

#### Publics

- Ingénieurs de bureaux d'études
- Techniciens de bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Chefs / chargés de projet
- ...

#### Contenus pédagogiques indicatifs

- Contextes environnementaux et réglementaires
- Acteurs de la filière & environnement
- Technologies clés
- Dimensionnement, mise en œuvre et commissionnement d'une installation
- Autoconsommation individuelle et collective
- Volet économique et administratif
- Sécurité, responsabilités, assurances
- Pathologies des installations et retours d'expérience
- ...

#### Durées

La durée estimée de ce module est d'1 jour.

## 4.3 Conditions de mise en œuvre retenues par le Fafiec

### 4.3.1 Durée des journées de formation

Le Fafiec prévoit une durée fixe de 7 heures par journée de formation.

Toute journée proposée sur une durée différente devra être argumentée au sein de la proposition pédagogique et ne sera retenue que sous réserve de la validation par le Fafiec des conditions exceptionnelles présentées par l'organisme candidat.

### 4.3.2 Déroulement des actions de formation

Les actions collectives doivent se dérouler sur les horaires habituels de travail des salariés, y compris pour les heures de formation dispensées à distance.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	13/23

#### 4.3.3 Préconisation sur les seuils de stagiaires

Pour chacun des modules, le Fafiec préconise :

- un seuil minimum de 5 stagiaires pour ouvrir une session de formation.
- un plafond de 10 stagiaires par session.

Une tolérance peut toutefois être mise en œuvre pour certains modules qui, compte tenu de leur niveau d'expertise, pourront s'ouvrir dès l'atteinte de 4 stagiaires minimum. L'organisme candidat devra préciser les modules concernés et motiver son positionnement.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	14/23

## 5 Attendus formulés à l'égard des organismes candidats

Dans le cadre de la présente consultation, le Fafiec sera attentif aux éléments de réponse des organismes candidats, notamment sur les points suivants :

### 5.1 Références de l'organisme

La consultation du Fafiec s'adresse aux organismes de formation professionnelle à jour de leurs obligations légales et réglementaires (Numéro de déclaration d'activité, bilans pédagogique et financier, enregistrement sur le Datadock...).

Les organismes de formation devront expliciter dans leur réponse leur expérience dans le champ de la formation professionnelle dans son ensemble, et sur le domaine visé par l'action collective en particulier.

Il est également attendu de la part des organismes candidats de pouvoir démontrer une connaissance des secteurs d'activité couverts par le Fafiec et des populations qui s'y rapportent.

La mise en place d'une démarche Qualité, pouvant être reconnue par une certification identifiée par France Compétences, peut constituer un élément différenciant entre deux propositions d'intervention de niveau égal.

### 5.2 Réponse de l'organisme

Il est attendu, de la part des organismes candidats, une réponse à la présente consultation respectant le cadre proposé dans le point 6 du présent document.

La clarté de l'expression, la cohérence des éléments présentés, la complétude des informations apportées, l'expertise détenue sur la thématique de l'action collective et, enfin, le caractère innovant et pragmatique des solutions proposées seront autant d'éléments pouvant permettre au Fafiec d'arbitrer les propositions reçues.

Dans les éléments transmis, l'organisme candidat devra démontrer sa compréhension du contexte et des finalités de la commande.

De même, les propositions de formation devront être en phase avec les objectifs, les contenus, les durées exposés dans le point 4 du présent document. Il appartiendra toutefois à l'organisme de contextualiser les formations par rapport aux activités et missions spécifiques des entreprises de la Branche.

### 5.3 Modalités de formation éligibles

L'offre de formation pourra être proposée en présentiel, distanciel (classes virtuelles) ou mixte (blended learning).

En cas de classes virtuelles<sup>2</sup> ou de formations en Blended Learning, le candidat devra préciser les modalités techniques et pédagogiques de réalisation ainsi que de suivi de la formation.

Plus précisément, il devra détailler :

- les compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire ;

<sup>2</sup> Une classe virtuelle s'entend comme un dispositif de formation à distance, synchrone, pouvant être complémentaire à une formation présentielle. La classe virtuelle recrée à distance les conditions d'une formation en salle traditionnelle.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	15/23

- les modalités techniques d'accompagnement ou d'assistance (périodes et lieux de regroupement permettant de contacter les personnes en charge de l'assistance, forum de discussion, messagerie instantanée, Visio conférence, ...)
- les délais d'intervention de ces personnes (formation asynchrone, ...)
- la description des justificatifs permettant d'attester de la réalisation des travaux exigés (un état normatif devra être produit par l'organisme de formation, signé par le(s) stagiaire(s) et le formateur précisant la date de l'action, les heures correspondantes, la dénomination du ou des modules suivis)
- les informations relatives au suivi de l'action, à l'accompagnement et à l'assistance.
- les moyens mis en œuvre permettant de respecter les normes en vigueur relatives à l'accessibilité web, notamment des personnes en situation de handicap visuel ou auditif (WCAG, ...).

## 5.4 Méthodes pédagogiques privilégiées

La description des méthodes et des moyens pédagogiques sera suffisamment précise pour permettre au Fafiec de juger de la pertinence des dispositifs de formation proposés. Il est souligné que le Fafiec privilégiera les propositions mettant l'accent sur l'alternance théorie/pratique, les exercices et les retours d'expérience. A titre d'illustration, les organismes candidats devront décrire ces modalités dans le déroulé pédagogique et détailler à minima un exemple de travaux pratiques ou d'étude de cas par module de formation.

Par ailleurs, seront particulièrement appréciées les réponses pédagogiques permettant aux salariés de disposer d'outils méthodologiques facilitant leur mise en pratique dans le cadre de l'activité professionnelle (références bibliographiques, glossaire technique, fiches pratiques, guides de bonnes pratiques, etc.).

Une attention particulière sera également portée aux conditions matérielles et à l'équipement mis à disposition des stagiaires pendant la formation (logiciels, ordinateurs...), en particulier les outils & installations permettant la réalisation des travaux pratiques.

Il est également impératif que les participants bénéficient d'un support de cours qui les aidera ensuite à mettre en place les acquis de la formation au sein de leur entreprise. Il appartient aux organismes candidats de détailler les supports de formation à disposition des stagiaires et d'en préciser les modalités d'accès.

Le Fafiec préconise de rendre accessible l'ensemble des supports sous format numérique, dans un souci pratique comme écologique.

Il conviendra enfin de préciser si des ressources digitales complémentaires seront à mises à disposition des stagiaires et, le cas échéant, de les décrire (notamment l'accès à une plateforme LMS, en complément des heures de formation).

## 5.5 Méthodes d'évaluation préconisées

Le Fafiec portera une attention particulière sur les modalités d'évaluation proposées par l'organisme candidat, avant, pendant et en fin de formation. Les moyens et les outils mis en œuvre par les organismes de formation permettant d'évaluer les prérequis et les acquis devront être détaillés dans la réponse pédagogique.

## 5.6 Profil des intervenants proposés par l'organisme

Le Fafiec sera attentif à l'expertise métier détenue par les intervenants identifiés par l'organisme pour animer les modules de l'action collective.

Ces intervenants devront également justifier d'une expérience significative sur le champ de la pédagogie.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	16/23



Le Fafiec observera également la relation contractuelle qui lie l'organisme à ses intervenants et, ce, afin de juger de l'expertise détenue en interne par l'organisme mais également de sa capacité à mobiliser des experts reconnus dans certains domaines.

## 5.7 Capacités de l'organisme à déployer les actions

Le Fafiec mènera une analyse en vue de sélectionner les organismes proposant les actions les plus adaptées à son besoin. Pour ce faire, il tiendra compte de la capacité de chaque organisme à déployer l'action collective nationale notamment de la couverture géographique proposée, de la couverture des modules identifiés dans le point 4 ou encore de la pluralité des modalités pédagogiques envisagées.

Le Fafiec étudiera également les informations transmises sur les points suivants :

### ➤ **Implantation**

Le Fafiec privilégiera les organismes disposant d'une implantation au sein des régions administratives sur lesquelles ils se sont portés candidats.

### ➤ **Moyens matériels**

Le Fafiec prendra en considération le descriptif des infrastructures et des équipements mobilisés pour la mise en œuvre des formations (locaux, équipements, parcs informatiques...).

### ➤ **Calendrier prévisionnel des sessions**

Le Fafiec accordera une attention particulière aux organismes en capacité à mettre en œuvre rapidement les premières sessions de formation et à proposer une planification en cohérence avec le nombre de stagiaires visés.

### ➤ **Plan de communication**

Enfin, le Fafiec tiendra compte des engagements pris par l'organisme pour la promotion des actions et la mobilisation des bénéficiaires décrits dans sa candidature (campagne de communication, suivi qualitatif et quantitatif des actions menées...).

## 5.8 Cohérence de la proposition financière

Le Fafiec mènera une analyse des prix proposés par chaque organisme au regard de l'ensemble des répondants et des prix du marché. A ce titre, il est attendu de la part des candidats de formuler une proposition financière ajustée aux moyens qui seront mobilisés.

Pour faciliter l'analyse du Fafiec, chaque organisme devra obligatoirement respecter les consignes suivantes :

- Les prix sessions sont proposés Hors Taxes et comprennent les frais de :
  - Animation des formations
  - Supports de cours et autres outils pédagogiques
  - Déplacement et repas du formateur
  - Location de salle
  - Ingénierie pédagogique
  - Gestion administrative
- Les prix session pour les actions intra-entreprises et les prix session par stagiaire pour les actions inter-entreprises ne doivent pas tenir compte des coûts de certification et des supports éditeurs. Ces dépenses sont isolées et feront l'objet d'une analyse au cas par cas pour juger de leur pertinence.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	17/23

- Les prix session pour les actions intra-entreprises et les prix session par stagiaire pour les actions inter-entreprises sont fixes. Ils ne varient pas en fonction du nombre de participants par session, ni des lieux de formation.

**Les réponses ne tenant pas compte de ces obligations seront systématiquement exclues du processus de sélection.**

## 6 Procédure de la consultation

### 6.1 Format de réponse

La réponse de l'organisme candidat doit impérativement être présentée selon la structure suivante :

- 1- Dossier de candidature
- 2- Proposition pédagogique
- 3- CV des intervenants
- 4- Pièces justificatives

#### 6.1.1 Dossier de candidature

Ce dossier est construit selon une trame prédéfinie afin de faciliter l'analyse par le Fafiec des propositions reçues. Il se présente au format Excel et doit être transféré dans ce même format lors de la remise des réponses en version électronique.

Le dossier de candidature comporte 9 onglets que le prestataire devra compléter en intégralité :

- 1. Instruction** - informations transmises au candidat pour faciliter l'appropriation du dossier de candidature
- 2. Complétude dossier** - ensemble des pièces à transmettre au Fafiec dans le cadre de la candidature
- 3. Fiche signalétique** - informations d'ordre général sur le candidat et son activité
- 4. Synthèse intervention** - positionnement de l'organisme sur les modules de l'action collective
- 5. Intervenants** - présentation des intervenants prévus pour animer les sessions de formation
- 6. Couverture géographique** - présentation des moyens matériels mobilisés pour accueillir les stagiaires
- 7. Conditions déploiement** - moyens mobilisés pour la promotion et la réalisation des actions
- 8. Références** - présentation des références dont peut se prévaloir le candidat sur la thématique traitée
- 9. Proposition financière** - présentation de l'offre tarifaire formulée par le candidat

Tout dossier incomplet entrainera le rejet de la proposition d'intervention sans que le candidat ne puisse opposer de recours.

#### 6.1.2 Proposition pédagogique

En complément du dossier de candidature, l'organisme candidat transmettra une proposition pédagogique, de 30 pages maximum, présentant les éléments suivants :

**a- Présentation de l'organisme** en axant sur sa singularité et ses projets de développement

**b- Reformulation synthétique** du contexte et de la finalité de l'action collective

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	18/23

c- **Argumentaire sur la plus-value** de la réponse du candidat

d- **Pour chaque module, une présentation détaillée** des formations proposées (voir ci-après)

e- **Le calendrier de déploiement des actions** faisant état des dates prévisionnelles de démarrage et la fréquence de planification des modules

Précisions sur les informations attendues pour chaque module :

- Les objectifs de formation,
- Les publics concernés,
- Les prérequis,
- Les objectifs pédagogiques,
- Le déroulé et contenu pédagogique,
- Les méthodes et moyens pédagogiques,
- Exemples de contenus spécifiques (cas pratiques, ...)
- Les modalités d'évaluation,
- La durée, le rythme et l'amplitude éventuelle,
- Le nombre minimum et maximum de stagiaires accueillis,
- Les conditions d'organisation matérielle,
- En cas de formation à distance, les modalités de suivi et d'évaluation de l'apprenant, l'accompagnement et l'assistance proposés par le prestataire, le séquençage des formations et les travaux demandés ou encore les modalités de calcul de la durée estimée des formations.

**6.1.3 CV des intervenants**

L'organisme candidat transmettra, au Fafiec, les CV des formateurs prévus sur les formations.

**6.1.4 Pièces justificatives**

En complément de sa réponse, l'organisme candidat devra transmettre les pièces justificatives suivantes :

- Extrait Kbis, daté de moins de 3 mois
- Récépissé de déclaration d'activité de formation
- Dernier Bilan Pédagogique et Financier
- Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales (URSSAF)
- Attestation de régularité fiscale
- Comptes certifiés du dernier exercice approuvé
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Relevé d'identité bancaire (RIB - IBAN)

Pour l'envoi en version papier, ces pièces seront regroupées au sein d'une même enveloppe afin de les isoler du dossier de candidature, de la proposition pédagogique et des CV des intervenants.

Si compte tenu de votre statut particulier, il vous est impossible de produire l'un des documents précités, il est impérativement nécessaire de l'indiquer et de le motiver dans le courrier d'accompagnement ; et, dans la mesure du possible, de joindre des pièces équivalentes.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	19/23

## 6.2 Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées par e-mail et par courrier :

par e-mail à : <a href="mailto:adarbas@fafiec.fr">adarbas@fafiec.fr</a>	par courrier à : <b>FAFIEC</b> Antoinette DARBAS AO Action Collective « ENR (Energies renouvelables) » 25, quai Panhard et Levassor 75013 PARIS  Avec la mention : <b>Ne pas ouvrir par les services administratifs</b>
--	---

Réception des offres au plus tard le 14/10/2019, à 15h.

## 6.3 Calendrier prévisionnel

Le choix du ou des organismes sera effectué selon le calendrier suivant :

Date	Etapes	Modalités
11/09/2019	Lancement de la consultation	Publication du cahier des charges et du dossier de candidature sur le site Internet du Fafiec
14/10/2019, à 15h	Date limite de remise des offres	Réception, <u>au format électronique et papier</u> , des offres des organismes candidats
Entre les semaines 43 et 47	Lecture des offres et appréciation de celles-ci au regard des attendus formulés	Analyse des propositions par un comité de lecture technique
Semaine 49	Pré-sélection des organismes et remarques sur les ajustements attendus (prix, couverture, modalités pédagogiques...)	Délibération des membres de la Commission Paritaire Actions Collectives Nationales et transmission des informations aux organismes de formation
Semaines 50 - 51	Décision finale quant à la sélection des organismes	Courrier ou mail aux organismes concernés
Janvier 2020	Réunion d'informations avec les organismes sélectionnés	Envoi des invitations par mail
06/01/2020	Livraison de l'offre	Publication des offres de formation sur la plateforme Actions Collectives du Fafiec

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	20/23

## 6.4 Modalités de sélection des organismes candidats

Le Fafiec s'engage à respecter les principes de publicité, de transparence des procédures et d'équité de traitement des candidats dans le cadre de la présente consultation.

Le Fafiec opérera la sélection des organismes à travers la mise en place, dans un premier temps, d'une analyse technique de chaque proposition reçue au regard notamment des attendus formulés et de la conformité des éléments transmis ; et, dans un second temps, de l'appréciation de la Commission paritaire Actions Collectives Nationales qui se porte garante de la cohérence de l'offre proposée dans son ensemble (couverture géographique, modalités de formation, homogénéité des prix...) auprès des entreprises et des salariés relevant du Fafiec.

Le Fafiec se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à garder confidentielles les offres qui lui sont communiquées.

Le Fafiec se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Le Fafiec pourra être amené à ne retenir qu'une partie de la proposition d'intervention du candidat en limitant le périmètre géographique ou les modules sur lesquels il sera amené à intervenir.

Les organismes non retenus ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

Le Fafiec n'est engagé qu'après notification écrite au candidat de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation).

---

## 7 Contractualisation avec les organismes sélectionnés

---

### 7.1 Modalités de Conventionnement

Cette consultation donnera lieu à une Convention de Partenariat annuelle avec les organismes de formation sélectionnés. Elle pourra être reconduite de manière tacite pour deux (2) périodes de un (1) an.

Cette convention définira les conditions dans lesquelles le Fafiec accepte d'assurer la prise en charge financière des prestations de formation dispensées par le Prestataire ainsi que les modalités et conditions d'exécution.

Cette dernière comportera notamment les éléments suivants :

- Descriptifs des actions de formation pour lesquelles l'Organisme de formation a été sélectionné ;
- Annexe financière ;
- Charte contrôle qualité du Fafiec ;
- Engagements qualité des organismes de formation.

Les prix indiqués dans la convention de partenariat sont fermes et définitifs pendant toute la durée de la Convention, périodes de reconduction incluses.

Le Fafiec règle les prestataires à **l'issue de la formation** (module) sur présentation de la facture accompagnée des attestations de présence signées par les stagiaires.

Le financement est soumis à la réalisation de la formation à hauteur de 100%. En cas de réalisation partielle, l'accord devient caduc.

Le Fafiec peut, dans certains cas exceptionnels, procéder au règlement de factures intermédiaires. Les modalités seront définies au cas par cas et figureront dans la convention annuelle après accord du Fafiec.

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	21/23

## 7.2 Engagements du prestataire définis dans la convention de partenariat

La convention de partenariat signée entre le Fafiec et les organismes sélectionnés comportent des engagements obligatoires qui sont stipulés ci-dessous pour permettre aux organismes candidats de répondre à la présente consultation en connaissance de cause :

### 7.2.1 Qualité des actions de formation réalisées

Dans le cadre de la présente consultation, les organismes de formation s'obligent à respecter les dispositions du Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

A ce titre, les organismes de formation doivent avoir renseigné la base commune Datadock ([www.data-dock.fr](http://www.data-dock.fr)) et avoir obtenu le statut « déclaré » avant la date de retour des offres (14/10/2019, à 15h) et être référencés par le Fafiec au plus tard à la date de livraison de l'action collective (06/01/2020).

### 7.2.2 Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance ou cotraitance ne pourra être autorisé qu'à condition que cette situation ait été clairement exposée par l'organisme dans le cadre de sa réponse à la présente consultation.

En cas de recours à d'autres prestataires dans le cadre de la réalisation de sa mission et en cas d'acceptation par le Fafiec, seul l'organisme de formation porteur du projet sera responsable de l'ensemble de la prestation notamment sur la partie qualité dans le respect du Décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015 y compris sur le périmètre couvert par d'autres prestataires.

### 7.2.3 Questionnaire d'évaluation

Le Fafiec a choisi d'automatiser, avec l'appui d'un partenaire spécialisé, la gestion et l'analyse des questionnaires d'évaluation remplis à chaud et à froid par les participants. Cette opération permet de disposer « en temps réel » et de façon homogène de synthèses d'évaluation communes à toutes les actions collectives, indépendamment des organismes prestataires, et de répondre ainsi aux attentes des instances paritaires de la Branche.

Il est attendu, de la part des organismes « partenaire ACN », de concourir à la diffusion et l'appropriation de cette solution par les bénéficiaires des actions collectives. Les organismes « partenaire ACN » disposeront d'un rapport consolidé de l'évaluation de chaque session de formation.

En outre, chaque organisme « partenaire ACN » sera destinataire d'un questionnaire spécifique, une fois par an, permettant aux équipes du Fafiec de réaliser un bilan quantitatif et qualitatif des actions de formations réalisées dans le cadre des actions collectives.

### 7.2.4 Promotion des actions

Le Fafiec réalise des actions de communication à destination de ses entreprises adhérentes (site web, e-mailing, presse, promotion réalisée par les Conseillers formation, etc.) et met à la disposition de ses partenaires un kit communication sur les actions collectives nationales.

En complément, le prestataire est responsable de la promotion de sa propre action de formation. Il s'engage, d'une part, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de promouvoir l'action collective auprès des entreprises adhérentes au Fafiec et, d'autre part, à communiquer au Fafiec, **en amont pour validation, le descriptif et le contenu des actions de promotion qui seront menées.**

A ce titre, l'organisme de formation est tenu, dès la mise en ligne de l'action sur le site internet [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr) de :

- Elaborer une campagne de promotion des actions collectives avec présentation et validation du contenu des publications en amont par le Fafiec ;

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	22/23

- Evaluer à mi-parcours cette campagne et présenter les résultats de cette évaluation au Fafiec dans le cadre du bilan quantitatif et qualitatif annuel ;
- Réaliser les aménagements et correctifs nécessaires à cette communication et mis en évidence lors de l'évaluation à mi-parcours citée précédemment ;
- Assurer, auprès de ses implantations régionales, l'information sur les actions collectives et veiller au bon déroulement pédagogique et administratif de celles-ci ;
- Informer l'interlocuteur désigné au sein du Fafiec de tout changement.

---

## 8 ANNEXES

---

- Annexe 1 : Modèle de dossier de candidature

Le modèle de dossier de candidature est disponible sur le site du Fafiec ([www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)), sur la page de téléchargement du présent cahier des charges.

Pour toute difficulté de compréhension de ce document, ou plus largement de la présente consultation, vous pouvez vous adresser à :

**Antoinette DARBAS**

Chargée de Projets Formation

Pôle Projets, Etudes et Développement

Email : [adarbas@fafiec.fr](mailto:adarbas@fafiec.fr)

Nom du document	Auteur	Date de création	Date de mise à jour	version	Page
CDC ACN ENR (Energies renouvelables)	Sophie AGUERRE	02/07/2019	17/07/2019	V2018.1.0	23/23